Une nouvelle interdiction s'impose dans les crèches

S'appuyant sur un large consensus scientifique, le gouvernement a pris une décision radicale pour protéger les enfants. Crèches, nounous et assistantes maternelles vont devoir s'adapter.

Les lieux d'accueil du jeune enfant, qu'il s'agisse des crèches ou des domiciles des assistantes maternelles, sont essentiels au bon développement des bébés. Ces espaces de socialisation et d'éveil sont au cœur d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics et des experts de santé. Dans ce contexte, le gouvernement a officialisé une mesure réglementaire d'importance qui modifie le quotidien de ces structures. Cette décision vise à sanctuariser le temps d'accueil pour le consacrer entièrement aux interactions humaines et aux activités ludiques, en retirant un élément omniprésent de notre quotidien, jugé néfaste pour les moins de trois ans.

Jusqu'à présent simple recommandation, cette règle devient une obligation légale à compter de ce 3 juillet 2025, depuis sa publication au Journal Officiel. Elle sera par ailleurs intégrée à la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, un document qui sert de cadre de référence à l'ensemble des professionnels du secteur. Cette mesure concerne l'interdiction formelle et généralisée des écrans

en présence des enfants. Ainsi, télévisions, tablettes, smartphones et autres dispositifs numériques ne devront plus être utilisés devant les petits.

Cette décision s'appuie sur un consensus scientifique de plus en plus affirmé quant aux effets délétères d'une exposition précoce aux écrans.

En effet, de nombreuses études pointent des risques de retards dans l'acquisition du langage, de troubles de l'attention et du sommeil, ainsi qu'une tendance accrue à la sédentarité.

L'exposition passive à un contenu numérique, même présenté comme éducatif, ne peut remplacer les interactions directes, du jeu libre et de l'exploration sensorielle, qui sont les véritables moteurs de l'apprentissage chez les enfants de moins de trois ans.